

# Foire aux questions

## Webinaire Grande Cause Nationale

### Le jeudi 18 janvier 2024

## **PARTIE 1 : GRANDE CAUSE NATIONALE**



### Valorisation :

**Je suis professeur d'EPS et animateur d'AS Badminton au collège d'Ostricourt. Je suis également président et entraîneur du Fraternité badminton club d'Ostricourt. Mon club est conventionné avec le collège dans le cadre des "2h de sport en plus au collège". Comment valoriser notre travail dans le cadre de la performance sociale ?**

Le sujet de la mobilité des jeunes fait partie intégrante de la GCN, à ce titre, cette initiative peut faire l'objet d'une demande de label.

### Label :

**Faut-il être labellisé pour demander une subvention ? Ou la demande de subvention peut-elle se faire sans être labellisé ?**

Il faut différencier la démarche de demande de labellisation de la démarche de demande de subvention. Il n'y a pas de chronologie à respecter, une demande de subvention peut se faire pour une action qui n'a pas fait l'objet d'une demande de labellisation.

**Si nos projets sont labellisés, qu'est-ce que cela apporte au club ? Une visibilité de son évènement ? Autre ?**

Un projet labellisé bénéficie effectivement d'une visibilité sur la cartographie des actions menées dans le cadre de la grande cause nationale. Ce rayonnement permet d'être connu des acteurs institutionnels, des entreprises partenaires, et ainsi bénéficier d'un potentiel soutien, dans le cadre du plan d'animation des territoires.

**Existe-t-il un calendrier pour les demandes de labellisation, une date limite ?**

En se basant sur la temporalité de l'année 2023, les demandes de labellisation devraient être soumises au cours du printemps 2024. Les dates ne sont pas encore dévoilées. Vous pouvez suivre le calendrier sur le site de la GCN.

<https://www.gouvernement.fr/communiquelabel-grande-cause-nationale-2023>

**Pour être plus précis sur les projets, par exemple est-ce qu'un tournoi pour des licenciés peut être labellisé ou il faut que ce soit un tournoi plutôt comme des portes ouvertes pour faire découvrir à des familles ?**

C'est l'objectif qui est essentiel pour être labellisé. Il faut qu'il y ait un impact, solidaire, avec une association, etc. Il faut que le tournoi réponde aux objectifs de la GCN.

Pour labelliser son projet : <https://www.grandecause-sport.fr/labelliser.html#/search@47.2585249.3.2203926.5.31>

Les trois objectifs sont les suivants :

- *Mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain*

*Agir pour notre jeunesse avec le sport au cœur de notre projet éducatif*

*Agir pour la santé et le bien-être de tous grâce au sport*

*Agir pour faire du sport un vecteur d'inclusion et d'insertion*

*Continuer à fortifier le modèle sportif français pour libérer le sport de ses maux et améliorer sa contribution à la réponse aux grands défis contemporains*

- *Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France*

*Avec la volonté d'embarquer tous les militants du sport pour changer le regard sur le sport dans la société française*

*Inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive*

*Avec la volonté de les accompagner, de leur mettre ou remettre le pied à l'étrier en créant des occasions multiples de faire du sport ou de l'activité physique adaptée*

- *Inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive*

**Est ce qu'il s'agira d'un appel à projet spécifique ou est-ce que cela sera intégré directement à l'appel à projets annuel de l'ANS ?**

Il s'agira d'un appel à projets spécifique. Les relais de terrain seront les Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

### **Autre :**

**Aurons-nous un document qui récapitule tous les éléments évoqués par Monsieur Roger ?**

Vous pouvez vous rendre sur le site de la Grande Cause Nationale pour avoir toutes les informations transmises par Monsieur Roger.

**Quand on parle de 2024, cela sous-entend pour les clubs des projets à cheval sur 2 saisons 2023/2024 et 2024/2025 ?**

Effectivement, il existe deux fonctionnements distincts en année calendaire et en saison sportive. L'événement peut avoir lieu sur une des deux saisons ou être à cheval sur les deux.

### **Financement :**

**Comment "articuler" ces aides avec des aides déjà existantes de l'ANS sur des thématiques proches ou identiques, mais pour lesquelles les financements ne sont que partiels ?**

Il peut y avoir plusieurs financements sur un même projet. Si celui-ci rentre dans les critères de la GCN, la labellisation peut déboucher sur des financements, même si le projet est déjà partiellement financé par l'ANS par exemple.

**Mon club n'est pas encore éligible à l'ANS mais nous faisons les 2h de sport en plus. Nous ne pourrions donc pas financer et valoriser un projet ?**

Il est nécessaire que les clubs soient dans le compte asso, c'est la seule condition pour pouvoir bénéficier d'un soutien de la GCN. L'éligibilité à l'ANS ne fait pas partie des conditions.

**Pour un club, y a-t-il des minimas et maximas dans les sommes allouées donc demandées ?**

Non, la somme allouée dépendra de la taille et de la pertinence du projet. Souvent, on ne finance pas plus de 80% du projet.

### Club Inclusif :

**Est-ce que le dispositif de la grande cause va venir en complément ou remplacer le dispositif déjà existant du club inclusif ?**

Il s'agit de deux projets distincts, mais complémentaires, qui ne répondent pas forcément aux mêmes critères.

<https://club-inclusif.fr/>

**Vous évoquez des projets d'envergure nationale. Nous, clubs sportifs déjà engagés sur ces thématiques, comment être labellisé avec tous les critères qui sont quand même d'envergure, je pense par exemple à celui qui inclut la dimension mixte culture/sport ?**

Il ne faut pas répondre à tous les critères. Le projet peut être éligible avec un seul critère. Nous vous invitons à prendre contact avec votre DRAJES pour plus de précisions.

## **PARTIE 2 : LES CLUBS SPORTIFS ENGAGÉS**



### Lien avec la GCN :

**Comment se fait le lien entre "club sportif engagé " et la labellisation grande cause nationale qui semblent étroitement liés ?**

Il s'agit de deux projets distincts, mais complémentaires, qui ne répondent pas forcément aux mêmes critères.

### Critères pour entrer dans le programme :

**Le programme STEP pour les réfugiés serait donc reconnu ?**

Oui, ce projet fait partie des projets éligibles.

**Mon club n'a pas de salarié. J'ai du mal à me projeter ou à voir des exemples d'actions qui s'inscrivent dans la démarche proposée dans ce cadre. Avez-vous des exemples pour illustrer ?**

Les projets d'accueil de public en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle (personnes au RSA, sans-papier, réfugiées...) en lien avec des associations à caractère social peuvent s'inscrire dans ce dispositif. De la même manière, des actions de mentorat de jeunes, ou d'accueil de stagiaires, peuvent être valorisées.

**Un "club engagé" est-il forcément un "club" ? Un codep ou une ligue pourrait être un "club engagé" ?**

Une ligue ou un codep peut s'inscrire dans le programme « clubs engagés ».

**Nous réalisons des séances de badminton pour les personnes en situation de handicap psychique, travaillant dans des ESAT, avec un objectif de leur permettre de pratiquer ensuite sur un créneau ordinaire. Est-ce que ce type d'action est éligible (même si les personnes sont déjà dans un ESAT) ?**

Oui, ce type d'actions est tout à fait éligible.

**La création d'une brochure identifiant les différents métiers de nos partenaires économiques à destination de notre jeune public peut-il être recevable avec un temps de forum où l'on organise des échanges ?**

Oui, ce type d'actions est tout à fait éligible.

**Dans les appels à projets, on est souvent confronté à un projet/fiche alors que souvent, c'est une politique globale du club avec des actions à destination des publics éloignés, des personnes en situation de handicap... Sera-t-il possible de postuler avec un projet global de performance sociale où nous mettons en avant nos actions (une fiche projet) ?**

Il faut que le projet ait un lien avec l'insertion professionnelle, d'une manière ou d'une autre. Celui-ci peut être direct, ou être considéré comme une étape nécessaire à la réinsertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi.

### **Financement :**

**Y-a-t-il des aides ou des subventions pour ces actions ?**

Oui, les clubs inscrits dans le dispositif « les clubs sportifs engagés » accèdent à des appels à projets et des financements spécifiques. Ils seront invités à participer à des webinaires thématiques pour se professionnaliser, élargir les champs de compétences de la structure et trouver des moyens de financer ou pérenniser leur projet.

**J'entends aujourd'hui le terme "lever des fonds", c'est capital pour financer nos projets. Pour les réaliser, nous avons besoins de professionnels, donc de créer des emplois et les rendre pérennes, il y a une réelle difficulté à le faire quand nos moyens sont issus de financements de projets déposés, où bien souvent où nous demande d'innover d'une année sur l'autre, avec même parfois où l'on nous dit "on finance le démarrage"...**

Certains appels à projets s'inscrivent dans une pluri annualité, ce qui permet de stabiliser l'emploi et la continuité du projet. Cependant, ce n'est pas le cas de tous les appels à projets.

**Le financement est généralement incitatif mais que partiel, ce qui veut dire que les clubs et le mouvement sportif doit autofinancer des actions, ça revient à demander aux licenciés de financer les actions ?**

Les licenciés participent au financement des actions à travers la cotisation qu'ils paient avec leur licence en début de saison. Le club peut toutefois aller chercher d'autres financements

(collectivités territoriales, institutions...) ou demander une participation partielle aux bénéficiaires de l'action mise en place par le club.

**Donc les actions pourraient être financées à 100% sans avoir besoin d'un apport interne si la structure trouve les financements extérieurs, est-ce que les financements publics peuvent dépasser les 80% avec plusieurs interlocuteurs ?**

Oui, parfois les co-financements peuvent permettre à l'association de ne pas engager de fonds propres.

### **Sources d'informations :**

**Y a -t-il un endroit où vous présentez des initiatives inspirantes et reproductibles hors des champs présentés ? Où sont fait ces "échanges de bonnes pratiques" entre un club de foot de Moselle et un club de bad du Var ?**

Les webinaires thématiques ainsi que le site participent à favoriser les échanges de bonnes pratiques.

### **Projection :**

**Que deviendront les dispositifs créés pour les JOP2024 sur les prochaines années ?**

IMPACT continuera sur les années suivantes, la plupart des dispositifs perdureront dans le temps mais avec des porteurs différents.

**"Du stade vers l'emploi" peut-il être piloté directement par un club et obtenir un financement ? (Nous avons déjà fait une édition avec la ligue)**

Dans la situation actuelle, le projet « Du stade vers l'emploi » est porté en consortium. La FFBAu au niveau national siège à ce consortium. Le pilotage des journées est assuré par la ligue, sauf situation particulière.